A MES AMIS,

A MES ENNEMIS

Et à Monſieur LAURENDEAU, Avocat, à Poitiers.

> *Quo uſque tandem abuteris*
> *Patientiâ noſtrâ, Catilina!*
> Cic. orat. con. Cati.

Eh bien! mes chers ennemis, je vous vois déjà ſourire du choix de mon épigraphe. Bon, dites-vous, il va s'échapper en injures, en déclamations, en imputations graves & outrageantes, à force de perſécutions nous avons réuſſi à mettre ſa patience à bout. Juſqu'à préſent il avait eu ſur nous l'avantage du ſens froid; mais enfin, il s'abandonne à toutes les fureurs de la paſſion, & comme, dans cet état, nous ſavons par expérience qu'on ne raiſonne pas, il va s'oublier, comme nous l'avons fait nous même, & nous aurons beau jeu pour nous défendre.

Et vous, Monſieur Laurendeau, vous qui me déteſtez ſans en ſavoir le motif, vous dont la haine auſſi aveugle qu'inconcevable a lancé contre moi une foule d'aboyeurs que vous excitez ſans ceſſe, & dont vous êtes flatté de me voir déchirer,

unguibus & roſtro; il me ſemble vous voir dévorer avec le rire de la malignité & de la vengeance, cette épigraphe dont vous vous faites l'application..... mais déſabuſez-vous! Quelle alluſion pourrai-je faire ici de la poſition de Catilina à la votre? Catilina, malgré ſes fureurs & ſes crimes, était un grand homme, & vous avez trop d'humilité pour croire que votre génie s'éleve jamais à la hauteur du ſien. Catilina avait conſpiré contre ſa Patrie dont il préparait la deſtruction, & vous vous êtes contenté de clabauder contre la révolution qui tire la vôtre des fers de la tyrannie, & de calomnier *à dire d'Experts* & les auteurs & les partiſans de cette révolution; mais vous n'avez jamais tenté de détruire la Conſtitution que vous abhorrez; vous étiez trop ſenſé pour l'entreprendre. Il n'y a donc aucune comparaiſon à établir entre vous & Catilina, & ſi j'ai choiſi cette épigraphe, c'eſt uniquement parce que cette apoſtrophe de Ciceron eſt le premier cri d'un homme qui, après avoir long-temps ſouffert dans le ſilence toutes les atrocités de ſes ennemis, ſe décide enfin à repouſſer leurs attaques.

Il eſt donc vrai, mes amis! (car il m'en reſte encore, & de bien véritables); il eſt donc vrai qu'il exiſte des êtres qui ſont voués à la peine, & qui portant au fond de leur ame l'amour de la paix & le déſir de voir heureux tous leurs Concitoyens, ne reçoivent en échange du bonheur qu'ils voudraient procurer à tout le monde, que les chagrins les plus cuiſans & les peines les plus inouies. Voulez-vous une preuve bien frappante de cette affreuſe vérité? liſez, & plaignez enſuite celui qui vous la donne.

Aimé de mes Concitoyens & même de ceux qui me perſécutent aujourd'hui avec une ardeur qui va juſqu'au fanatiſme, je trouvais dans leur eſtime la douce conſolation des chagrins domeſtiques, ſous le poids deſquels mon ame avait été long-temps accablée. Une révolution imprévue a tout changé pour moi : on a voulu enchaîner juſqu'à mon opinion; mais né libre, & digne de l'être en effet, j'ai cru qu'une Conſtitution qui rendait à l'homme toute ſa dignité devait être préférée à cet état aviliſſant où le Français, rempant ſous des maîtres orgueilleux, en adorait juſqu'aux caprices (*a*). Telle a été ma façon de

---

(*a*) Quoiqu'ami de la Conſtitution, je ſuis loin d'approuver tous les Décrets ſans exception. Celui qui dit, *tout eſt bien*, n'eſt pas moins fanatique que celui qui dit, *tout eſt mal.* Nos Légiſlateurs ne ſont pas des dieux, ce ſont des hommes, & des hommes qui n'ont travaillé qu'au milieu des dangers de la tyrannie, des obſtacles de l'égoïſme & des piéges du fanatiſme.

Je ne lis jamais, ſans admiration, ces Décrets ſublimes où les Droits de l'Homme & du Citoyen ſont tracés avec autant de force que de vérité. Cette baſe de notre Conſtitution me ſemble poſée par la main divine : elle doit ſeule nous faire adorer la révolution qui nous l'a procurée.

Je vois avec beaucoup d'intérêt l'établiſſement d'une Légiſlature permanente; c'eſt le ſeul rempart que nous ayons contre le deſpotiſme, & le *veto ſuſpenſif* me paraît une ſauve-garde aſſurée contre l'ambition des Rois & contre la démagogie du peuple.

Une nouvelle diviſion de la France était néceſſaire pour détruire l'ancien eſprit de province & les privilèges abuſifs dont quelques-unes jouiſſaient, pour ramener tout à ce principe d'unité utile dans une grande Monarchie; mais il fallait diviſer & non pas dépecer; il fallait

penſer, & peu fait à cet art ſi utile de paraître patriote avec les Amis de la Conſtitution, & Anti-Conſtitutionaire avec ces détracteurs de la révolution, j'ai dit hautement mon opinion; voilà mon crime, voilà la cauſe de la haine que l'on m'a jurée.

Appellé par l'ancienne Municipalité pour ouvrir la première Aſſemblée Primaire de l'une des ſix ſections de la Ville de Poitiers, je crus qu'il était de mon devoir de faire connaître à mes Concitoyens tous les avantages qu'ils allaient retirer d'une régénération qu'ils avaient déſirée. Je la leur repréſentai ſous le point de vue qui devait la leur

---

rapprocher les extrêmitées d'un centre commun, & non pas iſoler les Départemens, de manière qu'ils n'euſſent plus aucune correſpondance de beſoins & d'intérêts; & que les pays infertiles reſtaſſent, comme ils le feront dans le nouveau ſyſtême, abandonnés à leur propre impuiſſance, & ſans aucun eſpoir d'être ſécourus par les autres.

Il y a encore beaucoup d'autres Décrets qu'il ferait intéreſſant de réformer, il en eſt même pluſieurs dans l'Organiſation Judiciaire dont l'exécution me paraît impoſſible. Enfin, je vois beauconp de taches dans ce tableau dont néanmoins la majeſté me frappe & m'étonne. J'aurais entrepris de relever celles qui m'affecteraient d'avantage, & je m'en ſuis très-ſérieuſement occupé, parce que j'ai imaginé qu'on ne devait pas proteſter contre les Loix, ni crier à l'infamie ou à la ſcélérateſſe contre les Légiſlateurs, comme le font certaines gens que je connais; mais que tout Citoyen honnête devait commencer par ſe ſoumettre à la Loi, quelle qu'elle fut, & donner enſuite ſes réflexions d'une manière décente & avec ce reſpect que nous devons à des Légiſlateurs.

faire aimer ; je fis plus, j'engageai le District dont je fus nommé le Président, de voter à l'Assemblée Nationale une Adresse d'adhésion à ses Décrets. Dès cet instant, la calomnie se déchaîna contre moi avec une fureur incroyable ; on me prêta des intentions ambitieuses, on dénatura mes expressions, & le Discours que j'avais prononcé fut qualifié d'incendiaire par des gens qui, poussés depuis par des motifs d'une basse jalousie, se sont livré à tous les excès de l'animosité la plus ouverte (*a*). Je ne rappellerai point ici par quels moyens Monsieur Laurendeau, après avoir dit publiquement, *qu'il ne pouvait y avoir que des scélerats qui pussent accepter des places dans les Municipalités, & qu'on lui couperoit plutôt la tête que de lui en faire prendre une dans un pareil tripot*, parvint à celle de Procureur de la Commune (*b*). Il me suffira de dire de quelle manière il s'y est comporté.

Le 15 Février dernier, un prêtre lut dans l'église de la Visitation, & avant le salut, une prière qui a depuis été dénoncée dans tous les Journaux,

---

(*a*) Ce Discours a été inséré dans le Journal du Poitou, du 11 Février dernier.

(*b*) Je crois que c'est là une ruse de guerre. J'ai vu tous nos Aristocrates crier à l'iniquité contre ceux qui accepteraient des places dans les nouveaux établissemens. J'en ai vu quelques-uns de nommés, aucun n'a refusé. On m'a dit qu'ils tenaient le même langage pour les Tribunaux, mais ne préféreront-ils point les 2,400 liv. de gages que l'on a attaché à ces places, à la gloire de les refuser ?

& qu'on avait intitulée, *Amande Honorable au Sacré Cœur de Jesus*. C'était une diatribe très-violente contre l'Assemblée Nationale & ses opérations; on alla plus loin, une copie fut portée chez un Imprimeur pour en faire tirer deux mille exemplaires, j'en fus instruit par Messieurs Faulcon & Jouineau qui partaient, dans la nuit même, pour Paris en qualité de Députés extraordinaires de la Ville; j'en prévins, le soir, le Conseil général de la Commune dont j'étais membre: Monsieur le Procureur de la Commune, au lieu de faire les plus exactes perquisitions, & d'effrayer au moins par l'appareil d'une poursuite ou d'une dénonciation juridique ceux qui auraient été tentés de suivre cet exemple dangéreux, se réunit à quelques Officiers Municipaux pour blâmer ma conduite, & l'on ne me regarda plus que comme un vil dénonciateur; on donna même publiquement cette dénonciation outrageante au Citoyen honnête qui avait voulu arrêter le mal dans sa source, en s'opposant à la publicité d'un écrit qui pouvait monter les esprits & réveiller toutes les alarmes des cagots & les fureurs des fanatiques. Ainsi la Municipalité, guidée par les lumières de Monsieur Laurendeau qui en était l'ame (*a*) & qui faisait tout en son nom sans craindre de désaveu, regardait alors comme innocent un prêtre qui lisait aux pieds des autels un écrit *aristocratique*, & depuis elle a blâmé & deshonoré, par une proclamation publique, & affichée avec une profusion scandaleuse; un autre prêtre patriote,

(*a*) Voyez le Requisitoire du Substitut pour la nomination de son successeur.

pour avoir lu dans la chaire de vérité un Ouvrage qui ne respirait que l'amour de la paix & le respect pour les Loix (*a*). Elle a osé...! mais j'oubliais, Monsieur Laurendeau, que vous n'étiez plus alors le Procureur de la Commune, & qu'appellé par seize ou vingt suffrages (au plus) à remplir une place dans l'Administration du Département; vous aviez été, comme Elie, ravi au troisième ciel, & que vous n'aviez pu laisser que votre manteau à votre cher Elisée.

Me voilà donc, graces à ces deux circonstances, *un Orateur ambitieux*, *un Démagogue incendiaire & un vil Dénonciateur.* Vous croyez peut-être, mes Concitoyens, que cela devait suffire à ma réputation? Désabusez-vous : il manquait encore quelques ombres au tableau, & ni les occasions, ni les talens n'ont manqué à mes ennemis pour les y ajouter. Quand à la bonne volonté : vous allez en juger.

A peine les Poitevins eurent-ils appris les obstacles & les dangers dont l'Assemblée Nationale était environnée, à peine furent-ils instruits de ce combat à jamais mémorable du despotisme expirant avec la liberté naissante que tous leurs bras s'armèrent pour voler au secours de leurs libérateurs. La nouvelle d'une victoire éclatante & de la destruction du repaire affreux de la tyrannie ministérielle les retint dans leurs foyers; la crainte de voir les sauveurs de la patrie exposés à de nouveaux dangers,

(*a*) Il est vrai que cet Ouvrage était émané de la Société des Amis de la Constitution, & qu'il était par conséquent marqué du sceau de la réprobation.

ſes empêcha de dépoſer les armes. Une Garde Nationale s'organiſa, des Chefs furent nommés; mais comme les Citoyens ne ſongeaient alors qu'à combattre les ennemis de la révolution, ils oubliè-rent de ſe créer un Conſeil Militaire. L'Etat Major jouit ſeul pendant quelque temps du droit de tout régler, de juger tous les délits Militaires; mais enfin le peuple connut ſa dignité, il voulut être jugé par ſes Pairs, & il fut arrêté par la Garde Nationale, aſſemblée à cet effet, qu'il ſerait créé un Comité Militaire compoſé de l'Etat Major & d'un Député de chaque compagnie élu par la voie du ſcrutin.

Le Conſeil général de la Commune approuva cet arrêté par une délibération du 26 Avril; le Conſeil fut formé le 28. Malheureuſement il le fut en très-grande partie de Patriotes. Je fus moi-même choiſi par ma compagnie, & je portai à ce Comité cette lèpre de patriotiſme qui faiſait éviter mon approche & redouter ma préſence.

Ce Comité étant à peine formé, qu'un Officier d'une ancienne compagnie s'aviſa, je ne ſai par quels motifs, de caſſer à la tête de ſa compagnie, & de ſon autorité privée deux caporaux. Ceux-ci rendirent plainte, le Comité ordonna le raſſem-blement des compagnies pour les conſulter à cet égard. Ce jugement préparatoire intrigua l'accuſé. Dans l'ancien régime un délit de cette nature eut paſſé pour un acte de fermeté néceſſaire au main-tien de la diſcipline; mais dans le moment préſent, tout dépendait du Tribunal qui prononcerait ſur la plainte. Si l'on pouvait être jugé par l'ancien Etat Major ou par la Municipalité, on était bien perſuadé que rien ne ſeroit ſi facile que de leurs

faire entendre raiſon ; l'État Major avait intérêt de maintenir l'autorité des chefs, & la Municipalité de ſoutenir le beau-père du ſubſtitut du Procureur de la Commune. Mais ſe ſoumettre au jugement du Comité Militaire, c'eſt-à-dire, d'un corps compoſé de gens qui s'aviſaient de croire que les Loix étaient faites pour les épaulettes à grains d'épinars, comme pour les galons de laine d'un caporal; c'était s'expoſer à avoir tort, & par conſéquent à compromettre ſon autorité. Cependant ce Corps était légalement conſtitué. Quel parti prendre ? tout autre aurait été embarraſſé : mais que ne peut l'homme de génie! vous le jurâtes alors, Monſieur Laurendeau, & vous ne jurâtes pas en vain, *que vous y perdriez la tête* (*a*), plutôt que de ſouffrir que ce groupe *d'écervelés* jugent cette affaire. Vous dites...., & auſſi-tôt défenſes de la part de la Municipalité, oppoſition à ce que le nouveau Conſeil ſe conſtituât. La Garde Nationale ſe ſoulève contre cette oppoſition. Je ſuis chargé de la rédaction de ſes mémoires; vous en êtes inſtruit, & voilà encore une nuance de plus à mon tableau; vous ne me ménagez plus les coups de pinceau, & votre touche délicate & ſublime apprend bientôt au peuple, dans un placard imprimé, que je ſuis avide de ſaiſir juſqu'à l'ombre d'un pouvoir momentané, tant il eſt vrai qu'un peintre habile ſait tirer parti de tout pour faire reſſortir, par des ombres fortement prononcées, les traits de lumière qui doivent fixer l'œil des ſpectateurs.

(*a*) Ce jurement eſt pour Monſieur Laurendeau, le *ventre ſingris* de Henri IV.

Ce fut quelques jours avant de faire ce Requiſitoire, qui aſſura à jamais votre réputation & la mienne, que parut une lettre, dattée de Paris, fabriquée à Poitiers, & dont tout le monde connaît aujourd'hui les auteurs; vous ſavez ce que les *prétendus Députés impartiaux de l'Aſſemblée Nationale* y conſeillaient aux Municipalités qui allaient s'aſſembler pour nommer des Electeurs. Vous n'ignoriez pas non plus que quelques-unes l'avaient dénoncée au Corps légiſlatif, & que nos Députés s'étonnaient avec raiſon, que la Municipalité de Poitiers ne fit aucuns mouvemens pour en faire punir les auteurs. Eh bien! ce fut encore dans l'idée d'être utile à ma patrie que je dénonçai cette lettre au Comité Militaire en lui en remettant un exemplaire que je m'étais procuré; il nomma des Commiſſaires pour vous porter cette dénonciation, il vous indiqua, par ſon Procès-verbal, des faits qui devaient vous conduire à la découverte des coupables. Mais que gagna-t-il en agiſſant ainſi? fites-vous quelques démarches? non (*a*). Mais dans ce fameux Requiſitoire dont vous fites faire deux éditions, l'une en *placard* & l'autre *in-4o*, le tout aux frais de la Ville & pour ſon inſtruction, vous n'oubliâtes pas de dire, en parlant du Comité,

---

(*a*) Je me trompe : Monſieur Laurendeau envoya cette lettre à l'Aſſemblée Nationale à qui il ſavait qu'elle avait déjà été dénoncée, mais qui ne pouvait pas s'occuper de faire une information dans une Ville auſſi éloignée, Eſt-ce ainſi que ſe ſont comporté pluſieurs de ſes Confreres dont on a vanté le patriotiſme, pour avoir dénoncé & pourſuivi des auteurs de ſemblables libelles répendus dans leurs Cités?

à peine eſt-il formé qu'il s'érige en Tribunal, & déjà la délation l'environne. Heureux mortel! tout ſemble ſe prêter à faire briller votre génie. Je ne lis jamais ce Requiſitoire ſans un nouveau plaiſir, & ſa beauté doit amplement dédommager les Citoyens de ce qu'il leur en a coûté pour le faire imprimer, quand à moi: je le conſerve précieuſement comme un modele d'éloquence, de véracité & de patriotiſme. Mais laiſſons là ce Requiſitoire que vos ennemis appellaient ſi improprement *le Panégyrique de l'ancien régime ou le Manifeſte de la Municipalité*, & paſſons à quelque choſe de plus intéreſſant.

Prétendre que des ſcélérats peuvent ſeuls accepter des places dans les nouveaux établiſſemens, & cela afin d'y parvenir plus sûrement ſans doute... en en dégoûtant ceux que la voix publique aurait pu y appeller; afficher comme de vils délateurs, ceux qui ont montré aſſez de patriotiſme pour dénoncer des écrits incendiaires & ariſtocratiques, refuſer d'adhérer à une pétition qui avait pour objet une Adreſſe d'adhéſion aux Décrets de nos auguſtes Repréſentans, enlever à la Garde Nationale le droit d'être jugée par ſes Pairs, pour laiſſer toute l'autorité entre les mains de l'Etat Major, & plonger deux Citoyens honnêtes dans les liens d'une injuſte flétriſſure, tout cela n'était que *des vetilles* contres leſquelles j'ai eu tort de me roidir, j'en conviens: mais que voulez-vous? c'eſt un malheur pour moi d'être né avec une ame républiquaine. Je ſens bien que ſi j'avais penſé comme vous, je n'aurais pas été attaqué, juſques dans mes propres foyers, par de vils aſſaſſins, je n'aurais pas été couru dans la rue par une troupe de poliſſons qui ſortaient de la cour

du collége où vous étiez alors avec un Electeur. . . .
A propos d'Electeur ; me voilà rendu à l'histoire de cette Assemblée, où je vous ai vu d'abord humilié & bientôt après triomphant. Aviez-vous mérité cette humiliation, ou vous étiez-vous depuis rendu digne de votre triomphe? non sans doute ; mais ce passage subit du mépris à l'estime & de l'estime à la haine publique ne doit point étonner des grands hommes. Le mérite est-il toujours connu ! & puis l'inconstance des hommes ! & puis la caballe. . . . ! & puis certains déjeûnés. . . ! & la calomnie enfin . . . ! Ah ! c'est par elle surtout que je vous ai vu briller dans tout votre éclat ! en vérité, vous y êtes cent fois plus expert que je ne l'aurais cru? qui jamais aurait imaginé, en vous voyant promener dans la salle de l'Assemblé Electorale, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, vos deux mains dans vos poches, la tête baissée & le regard en dessous, que vous daigniez vous occuper de moi chetif, & que je faisais les frais de toutes vos conversations? Vous aviez lu sans doute, l'excellent morceau de Figaro sur la calomnie, &, comme lui, vous étiez persuadé que son doux *pianissimo* devait bientôt produire *un crescendo, un rinforzando, un chorus universel de haine & de proscription.* Réjouissez-vous, car vous avez réussi au delà de vos espérances, & vous avez trouvé en moi un homme tel qu'il vous le fallait pour faire l'essai de vos talens.

Pardon, Monsieur Laurendeau, si je vous laisse ici un moment pour dire quelques mots à mes Amis, ce délassement est utile à mon cœur.

Auriez-vous cru, mes Concitoyens, vous qui, quelques jours auparavant, m'aviez proclamé Elec-

teur avec une ſatisfaction, avec un enthouſiaſme dont je ne me rappellerai jamais ſans verſer des larmes de joie & d'attendriſſement? Auriez-vous cru, que celui dont vous aviez couronné le patriotiſme ſerait regardé dans l'Aſſemblée Electorale, graces aux ſoins obligeans du Sieur Laurendeau, *comme un vil calomniateur, un homme dangereux, un mauvais Citoyen*? Auriez-vous imaginé enfin, que cet homme ſi ferme, ſi intrépide même, toutes les fois qu'il a été queſtion de défendre les Droits du peuple, de réclamer l'exécution des Loix & demander vengeance pour le Citoyen opprimé, reſterait muet, lorſqu'il ſerait queſtion de défendre ſa réputation & de venger ſa délicateſſe indignement ontragée? non, non, vous vous attendiez à des éclats de ſa part, ſon ſilence vous a étonné, vous a ſéduit peut-être, & vous l'avez cru convaincu, vous l'avez jugé coupable, parce qu'il ne s'eſt pas ſoulevé contre ſes infames détracteurs; que direz-vous donc, lorſque vous ſaurez que d'un mot il pouvait les confondre, & que cependant il a refuſé de le dire, ce mot qui les aurait à jamais couvert d'opprobre! Vous me demanderez ſans doute l'explication de cette énigme? la voici: je vous la dois, je la dois à votre attachement, à cette amitié dont vous m'avez donné des preuves ſi touchantes que le ſouvenir ſeul me fait oublier toutes mes peines.

Rappellez-vous de cette motion que je fis au Diſtrict des Capucins, que j'avais l'honneur de préſider. Encouragé par l'exemple des Electeurs de pluſieurs autres Départemens (*a*), qui, fondés

(*a*) Ceux du Mont-Jura, de Seine & de Loiſe, des Ardennes, de la Loire inférieure, des Curés de Civrai, &c.

ſur les plus purs principes, avaient votés des Adreſſes à l'Aſſemblée Nationale, dans leſquelles ils avaient déclaré *infames & traitres à la Patrie* ceux qui avaient proteſté contre ſes Decrets; je crus qu'il ſerait avantageux pour nous de les imiter; je le propoſai à ma ſection qui y conſentit; je lui propoſai auſſi de ſupplier nos Repréſentans de ne point déſemparer juſqu'à ce que la Conſtitution fut achevée : ce qu'elle adopta. Des Commiſſaires furent nommés pour communiquer cette motion aux autres Diſtricts, tous ſe joignirent à nous, excepté celui du Collége : l'Adreſſe fut envoyée, & *mention honorable en fut faite dans le Procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale.*

Monſieur Laurendeau avait déployé toute l'éloquence de ſes poumons pour empêcher ſa ſection de ſe joindre aux cinq autres, il eſt évident qu'il devait ſoutenir ſon ouvrage. Il trouva dans les Commiſſaires du Roi toute la facilité qu'il déſirait. Il rédigea une Ordonnance bien inſidieuſe (*a*) qu'il leur fit ſigner. On la fit paſſer enſuite au Comité de Conſtitution dont le Préſident la ſigna peut-être ſans la lire; & voilà nos gens qui, fiers de cette arme tranchante, la gardent bien précieuſement enveloppée ſous leur manteau pour m'en

(*a*) Cette Ordonnance eſt un chef-d'œuvre. Des Commiſſaires du Roi y caſſent & annullent une Délibération de la Commune, & y font des défenſes à une Aſſemblée Electorale de s'exprimer en tels ou tels termes. Ils lui fixent les bornes dans leſquelles ſon patriotiſme doit ſe renfermer. Je ne ſais ſi des Lettres de cachet annonçaient plus de deſpotiſme qu'une pareille Ordonnance.

frapper au moment où je renouvellerai ma motion à l'Aſſemblee Electorale.

Vous ſavez, mes Concitoyens, comment les choſes ſe paſſerent, comment je fus jugé ſans être entendu, comment on rejetta ſans examen, une motion que l'on approuva enſuite lorſque j'en eus fait diſtribuer des exemplaires imprimés, comment Monſieur Laurendeau parvint à ſe faire nommer le Rédacteur d'une Adreſſe dans laquelle il ne priait pas l'Aſſemblée Nationale d'achever la Conſtitution, mais dans laquelle il ſoupirait après l'heureux jour où il ſe verrait délivré de cette éternelle légiſlature. Vous admirâtes comme moi, *ce génie de la France qui tenait d'une main les Décrets du Sénat auguſte*, dont il détournait ſes regards, (ſans doute avec horreur), pour les fixer avec complaiſance ſur le front du *Monarque qu'il couronnait*; rien de plus merveilleux aſſurément. Auſſi je ne reviens point de mon étonnement ſur le ſilence des Journaliſtes qui n'ont aucunement parlé de cette Adreſſe, & ſur l'indifférence avec laquelle nos Repréſentans ont reçu cette légère exquiſſe du génie de l'Orateur des Poitevins.

Mais en admirant les Ouvrages créés par le génie, j'oubliais involontairement des choſes bien plus intéreſſantes pour mon cœur.

Ce n'était rien que de faire rejetter une motion qui devait honorer le patriotiſme des Electeurs; il fallait me noircir dans leurs opinions, & ce premier moyen n'aurait pas réuſſi : car les gens ſenſés, en blâmant l'excès de mon zele, auraient au moins admiré la pureté de mes intentions. La calomnie ſeule pouvait aſſurer le ſuccès; on ſuppoſa que

j'avais écrit des lettres à Monnſieur Texier, Avocat, à Loudun, dans leſquelles j'avais repréſenté M. Laurendeau, Genet le jeune, Avocat & Moreau, Procureur, comme trois *Ariſtocrates déclarés*, & delà des conſéquences à l'infini; j'étais un calomniateur, j'avais cherché à les perdre dans l'eſprit des Electeurs, à les priver de toutes les places, &c.. On alla même juſqu'à ajouter que mes lettres avaient été lues en place publique, qu'on en avait des copies certifiées, &c..... Bientôt les amis particuliers furent au fait, chacun d'eux inſtruiſit auſſi ſes amis, & dans vingt-quatre heures tout le monde fut dans le ſecret. J'y fus auſſi; car enfin j'ai des amis comme le Sieur Laurendeau; Monſieur Texier était chez moi, je m'en expliquai avec lui, il me promit d'en parler à l'Aſſemblée, & de démentir formellement cette indécente inculpation; mais on fut bientôt inſtruit de ſon projet, & l'homme de génie, l'homme par excellence ſut encore l'empêcher de l'exécuter.

Il repréſenta à ſes affidés que des explications de cette nature troubleraient l'Aſſemblée, qu'il voulait d'abord en parler lui-même, mais que la crainte de cauſer de la diviſion & d'échauffer les eſprits l'avait fait renoncer à ce deſſein. Auſſi-tôt tous les échos répètent à l'envi, que ſi quelqu'un de nous s'aviſe d'en dire un ſeul mot, il ſera rappellé à l'ordre, & que deux cent voix s'élèveront à la fois pour lui impoſer ſilence.

Me voilà donc courbé ſous le fer de la calomnie, ſans pouvoir écarter la main qui l'enfonce dans mon ſein. Me voilà jugulé, ſans pouvoir jetter un ſeul cri; que dites-vous, mes amis, de cette poſition cruelle....? Je voyais mes ennemis triomphans,

il

il ne me fallait qu'un mot, un défi de prouver l'existence de la lettre qu'ils supposaient, & ce mot m'était interdit: honneur, réputation, délicatesse, il fallait tout sacrifier à l'amour de la paix, & encore ne pouvais-je avoir d'autre mérite dans ce sacrifice, que celui d'un sauvage que des Caniballes font rôtir pour en dévorer la chair, & que l'on oblige de paraître sérein & gai au milieu des bourreaux qui le torturent, & des flammes qui le dévorent: une seule réflexion me soutenait néanmoins dans cette horrible anxiété. Tôt ou tard me disais-je, la vérité triomphe & la vertu se fait connaitre. J'ai de quoi confondre mes ennemis; mais si je demande la parole, on ne me l'accordera pas, j'insisterai; mes amis joindront leurs efforts aux miens, le désordre s'introduira dans l'Assemblée, & ce désordre sera mon ouvrage.... Supposons que je parvienne à me faire entendre, qu'en arrivera-t-il? mes ennemis seront, à la vérité, prisés ce qu'ils valent; mais on ne manquera pas d'insinuer que cet empressement à me justifier, décèle mon ambition pour les places (*a*). Eh bien! attendons tout du temps & d'une bonne conduite.

Voilà, mes chers Compatriotes, le mot de

(*a*) Ce fut la crainte de ce reproche qui m'engagea de ne publier mon Adresse aux Electeurs qu'après la nomination de tous les Administrateurs du Département Je ne sais si je puis être taxé d'ambition à cet égard; mais je défie qui que ce soit au monde de me prouver que j'ai sollicité une place: mes ennemis en pourraient-ils bien dire autant....? Je proteste même, que je serai condamné au plus parfait oubli, si, pour parvenir à quelque emploi, il me faut recourir à des cabales aussi avilissantes que celles dont je suis chaque jour témoin.

l'énigme dont vous me demandiez l'explication; voulez-vous maintenant des preuves de mon innocence, lisez cette lettre que Monsieur Texier ma écrite, quelques jours apres l'Assemblée Electorale.

Loudun, le 7 Juillet 1790.

Il est bien étonnant, mon ami, que Monsieur Laurendeau & sa séquelle aristocratique, continuent toujours de me supposer contre toi des propos qui n'ont jamais eu d'apparence: voici enfin, mon ami, la vérité des faits & ma confession, tu peux lui donner toute la publicité que tu voudras, même par la voie de l'impression..... Il est faux qu'avant, ni depuis la formation du Département, j'aie reçu de toi, & pu montrer par conséquent aucuns écrits contre la hautesse du ci-devant Procureur de la Commune: j'ai dit seulement à Loudun, que l'on m'avait écrit de Poitiers, que cette Ville regorgeait d'Aristocrates, & que le Sieur Laurendeau était à la tête.

Je démens formellement tous ceux qui osent ténébreusement & faussement repandre que c'est toi, mon cher Béra, qui m'as ecrit ou suggéré cette opinion sur le compte du Sieur Laurendeau; je dénonce à l'univers, comme infames menteurs, *tous ceux qui supposent avoir lu ou avoir pu prendre des copies des lettres que j'ai annoncé seulement avoir reçu de Poitiers, sans avoir jamais nommé mes correspondans, ni montré leurs signatures à qui que ce soit; je ne crains pas qu'il s'élève, dans aucun coin de la terre, un être assez hardi pour oser contrarier ces faits...! en tout cas, je suis homme à les soutenir.*

C'est donc un si grand crime à Poitiers! d'avoir donné au Sieur Laurendeau le nom mérité

d'Aristocrate....? Eh! ne l'a-t-on pas donnée, imprimée, & répétée par-tout cette dénomination à la suite des noms beaucoup plus fameux des Maury, des Cazalès, des Montlausier, des Foucault, des Faussigny, &c. &c.... *Que Monsieur Laurendeau quitte le côté des Noirs, que* melius consultus, *il passe à la gauche avec les bons Citoyens, on ne l'appellera plus que du même nom de bon Patriote, de digne Représentant, &c. Qu'on se plaît à prodiguer à Monsieur Thibeaudeau son confrère, & aux autres Députés attachés à la constitution & à la cause du peuple.*

Voici ma confession faite; fais-en, mon ami, l'usage que tu jugeras à propos, pour te justifier & confondre tes calomniateurs. Quoi! mon cher camarade, j'append à l'instant que trois Avocats, tes confrères de Poitiers ont arrêté de ne plus plaider avec toi, par la seule supposition absurde que tu m'as mis au fait de l'aristocratie du Sieur Laurendeau....! Quoi! dans ce moment de la suppression de toute aristocratie d'ordre, le ci-devant ordre des Avocats de Poitiers se livrerait à un pareil acte de despotisme robinocratique! ce trait mériterait d'être connu, & je l'apprendrais à nos Journalistes patriotes, si je savais le nom de ces trois Avocats décidens (a)....

Signé, TEXIER, *Avocat.*

Eh bien! Monsieur Laurendeau, que répondrez-vous à cette lettre? Direz-vous que je la suppose? Oh! pour le coup, j'ai l'original entre les mains, &

(*a*) J'ignore ce que veut dire ici Monsieur Texier, je ne crois pas qu'aucun de mes Confrères ait porté la démence à ce point.

j'offre de le repréſenter à tous ceux qui l'exigeront. Direz-vous que c'eſt un acte de complaiſance de la part de Monſieur Texier ; mais prouvez d'abord qu'il a reçu une lettre de moi, dans laquelle j'ai dit que vous etiez un Ariſtocrate, & vous direz enſuite que c'eſt par complaiſance qu'il en prend la coulpe pour ſon compte : ce n'eſt pas que je me défende, d'avoir dit aſſez hautement que vous étiez fortement attaqué de l'épidémie qui regne à Poitiers ; mais combien de fois n'avez-vous pas dit & répété vous-même, que j'étais un démagogue, un enragé? &c. &c. ... Quatre pages de &c... Pourquoi donc me faire un ſi grand crime de ce qui devait tout au plus ſuſciter entre nous une querelle de collége (*a*)? En vérité, je rougirais pour vous de l'importance que vous donnez à cette inculpation d'*ariſtocratie*, ſi je ne ſavais pas que la gravité de l'injure, tient à l'importance de la perſonne injuriée. Seriez-vous comme ces anciens Rois de l'Egypte dont parle Diodore de Cicile (*b*)? Perſonne ne pouvait dire ſon opinion ſur leur conduite qu'apres leur mort ; mais alors on expoſait leur cadavre ſur la place publique, & chacun pouvait librement exalter leurs vertus ou blâmer leurs vices : cette pratique était bonne ſans doute, mais il y a cette différence entre les Monarques & vous, que la perſonne d'un Roi doit être ſacrée, au lieu que celle d'un Procureur de la Commune eſt ſoumiſe à la cenſure du peuple qui la choiſi pour ſon Repréſentant, & qui peut lui

(*a*) Je n'entends pas parler de celle où je fus pourſuivi par des écoliers du collége qui ſortaient de la cour où vous étiez alors avec un autre Electeur.

(*b*) Voyez Charon, de la Sageſſe, liv. 3, chap. 16.

demander compte des opinions qu'il professe ; comme des opérations qu'il fait.

Nous voilà arrivés à cet instant de crise où l'animosité du Sieur Laurendeau s'est développée contre moi avec autant d'énergie que de hardiesse. Elevé au rang d'Administrateur de Département, il a laissé vacante la place de Procureur de la Commune. Le Journal du Poitou (*a*) à annoncé cette calamité, il a atesté que personne ne pouvait remplacer *l'homme rare* qui l'avait remplie. Un Requisitoire du Substitut a fait aussi son apothéose, (& c'était bien le moins qu'il put faire pour celui qui avait sauvé son beau-père de la punition que méritait, peut-être, l'abus d'autorité qu'il avait commis) : le choix de son successeur devenait très-important pour le parti des *Noirs*. Il fallait quelqu'un qui pensât comme lui ; qui comme lui, fit naitre des obstacles sans nombre pour s'opposer à la révolution & en retarder la marche rapide, qui, comme lui enfin, conservât toujours la Ville intacte & pure au milieu de la corruption qui l'environne. Qui pouvait mieux seconder les vues de ce groupe d'égoïstes ! qu'un beau-frère de Monsieur Laurendeau, qui ne faisait rien sans le consulter ; & que ne devait-on pas craindre, si *un brouillon*, *un incendiaire*, *une tête exaltée*, ou ce qui est la même chose pour ces Messieurs, un *Ami de la Constitution* venait à remplir des fonctions aussi importantes ! malheureusement on n'ignorait pas que la plupart des patriotes songeaient à moi. Il n'y avait donc plus d'autres ressources pour éviter un aussi grand fléau que celle de ca-

(*a*) Du lundi, 19 Juillet.

baler, d'inſtruire le peuple, & de lui faire connaître les perſonnes qui devaient fixer ſon choix. En conſéquence, on repend par-tout, que ſi je ſuis élevé à la place vacante, tous les Officiers Municipaux donneront leur démiſſion; on fait mieux, & Monſieur Laurendeau qui, quelques jours au paravant, avait dit publiquement, & avec cette énergie que tout le monde lui connait, *ſac. . . . . ſi ce B. . . . de ſcélérat de Béra était nommé Procureur de la Commune, & que je fuſſe Officier Municipal, j'irais à lui, je le prendrais par le bras, & je lui dirais : F. . . . G. . . . tu ſortiras d'ici ou je te fais périr ſous le bâton* (*a*). Monſieur Laurendeau qui avait dit, avec l'onction touchante du civiſme, *j'aime trop ma patrie pour conſentir que ce mauvais ſujet*, (c'eſt toujours de moi dont on fait les honneurs), *ſoit Procureur de la Commune*. Eh bien! ce même Laurendeau, voyant qu'au premier ſcrutin j'avais preſque acquis la majorité abſolue des ſuffrages, court chez le bon Charprenet, l'un des Notables, ne lui dit qu'un mot; le tambour eſt mandé, il prend les ordres de ces Meſſieurs, *& de la part de leur haute puiſſance*, injonction eſt faite à tous les Habitans du faubourg de ſaint Saturnin d'abandonner leurs moiſſons, ſous peine de priſon & d'amende, pour voler à leur Diſtrict ſauver leur malheureuſe patrie du danger imminent d'avoir un Ami de la Conſtitution pour ſon Repréſentant à la Municipalité.

(*a*) Avez-vous vécu en Amérique, mon cher Confrère? ce titre me paraît propre aux mœurs de Saint-Domingue : on ne fait périr ſous le bâton que les Nègres. Mais un peu de patience : & nous verrons ſi je ſuis ſi facile à bâtonner. Ce propos n'eſt pas prouvé; mais j'attends des juges, & je connais les témoins.

Tandis qu'effrayés par ces menaces, tous ces malheureux courent, à huit heures du soir, dépoſer dans l'urne, des billets qu'on leur a donné; on travaillait encore plus puiſſamment d'un autre côté. La ſection du collége avait renvoyé au lendemain à procéder au ſecond ſcrutin, parce qu'un militaire habile, les agents ſecrets de toute cette manœuvre avaient cru devoir connaître les forces de l'ennemi avant d'en venir aux mains, & qu'ils gardaient cette ſection comme un corps de reſerve, d'où dépendait la victoire. Cependant il fallait préparer l'eſprit de la troupe, on la raſſemble le ſoir même chez un nommé Pinſon cabaretier; un orateur à la voix de Stentor va lui faire connaître celui des deux concurrens qui mérite la préférence, & vous vous doutez bien, mes amis, qu'il me peignit à grands traits, & avec des couleurs qui ne m'étaient pas favorables: ce qui vous étonnera ſans doute, c'eſt qu'il m'y traita *d'Ariſtocrate*..... Vous riez de cette idée....! vous avez tort; elle eſt ſublime. L'orateur ſavait que le peuple, qui n'approfondit rien, regarde un *Ariſtocrate* comme un mauvais ſujet, un ennemi du bien public, & qu'il ne donne point à ce mot d'autre acception; il s'en ſervit donc pour me rendre odieux, & c'eſt là le triomphe du talent, que de ſavoir parler du langage du peuple, & d'approprier tout à ſes idées.

Cependant tout s'arrange au gré des déſirs du club de la Celle; le Diſtrict des Carmes ſe trouve compoſé de ſoixante-dix-neuf votans, & donne ſoixante-dix-neuf ſuffrages à l'homme déſiré; celui du Collége lui en procure cent trente-cinq, & déjà on ſe croit délivré de l'*Ariſtocrate* dont on

redoutoit *le patriotisme*. Mais ne voilà-t-il pas que la section des Capucins refuse de communiquer son recensement, proteste contre l'opération, & dénonce la cabale. Il faut donc faire lever l'opposition, & par malheur on est obligé de recourir au Directoire de Département, à ce Tribunal composé de patriotes, & qui donne aussi lui, dans l'extravagance d'aimer la Constitution....! Lorsqu'on se voit prêt d'atteindre le port, il est bien cruel d'essuyer un coup de vent qui nous rejete en pleine mer, & qui nous expose encore à toute la fureur des flots. Que faire cependant! reprendre le gouvernail, & employer le même art qui avait jusques-là sauvé le vaisseau du naufrage. C'est aussi le parti que la faction aristocratique a embrassé; jusqu'à présent, ont dit ses défenseurs, la calomnie nous a réussi, employons-là donc encore; nous sommes accusés & dénoncés, accusons & dénonçons à notre tour; nous n'avons pas de moyens, inventons-en : le Directoire pensera qu'il y a des torts respectifs, & sans autre information, il prendra un parti qui, sans couronner du succes notre opération illégale, nous sauvera au moins des dangers dont nous sommes menacés si l'on en vient à une information.

C'est alors, mes amis, que mes nobles adversaires ont taillé leurs plumes, l'un pour écrire & les autres seulement pour approuver, & voilà cinq Commissaires (*a*) avec de l'esprit comme quatre, qui vont hardiment assurer au Département.... » que l'opposition & la dénonciation du District

(*a*) Messieurs Laurendeau; Turquand, Procureur; Pallu, Médecin; Pennin, Chanoine de Ste Radegonde & Imbert, Trésorier.

» des Capucins, ne font autre chofe que l'effet de
» l'intrigue & de la cabale du Sieur Béra, fon Pré-
» fident, qui a lui-même rédigé & colporté cette
» dénonciation fur la place publique pour mendier
» les fignatures des Citoyens «.

Inftruit de cette *gentilleffe*, je me préfente au Département, & par une requête qui n'était pas *auffi gentille* j'en demande le dépôt au Greffe & une copie vidimée par le Greffier, aux proteftations de me pourvoir contre ceux qui l'avaient fignée. Cette démarche ne plut pas à tout le monde; on fut encore moins flatté de ma réponfe.
» Comment aurais-je pu colporter cette dénon-
» ciation? dis-je au Directoire, elle eft inférée dans
» le Procès-verbal de la fection des Capucins, dont
» une copie a été portée à la Municipalité avec
» l'énonciation de toutes les fignatures, auffi-tôt
» après fa rédaction & féance tenante; je ne pou-
» vais cependant pas tenir la féance de la fection
» que je préfidais, & en colporter, en même
» temps, le Procès-verbal fur la place publique,
» pour avoir des fignatures «.

Que dites-vous de cette réponfe, cher lecteur? N'auriez-vous point été embarraffé, fi vous aviez été obligé de la détruire? Eh bien! vous allez convenir tout à l'heure, que vous n'avez pas les talens de nos cinq commiffaires, ou plutôt de Monfieur Laurendeau leur rédacteur.

» Ce n'eft pas la dénonciation qu'il a colportée,
» a-t-on dit, dans un mémoire fubféquent, mais
» c'eft un projet qu'il avait rédigé chez lui, &
» qu'il a préfenté aux Citoyens actifs, raffemblés
» en groupe fur la place publique, en les invitant
» de fe rendre à l'Affemblée du Diftrict pour le
» figner. Il y a été vu par Meffieurs Laurandeau

» & Clément fils, monté ſur une chaiſe ou ſur
» une table, pérorant pour faire adopter ſon ou-
» vrage : les deux Députés s'étant retirés, lui mê-
» me en a donné lecture & on l'a inſcrit & copié
» dans le Procès-verbal «.

Ma réponſe à cette nouvelle imputation, contradictoire avec la premiere, a été fort ſimple ; je me ſuis de nouveau préſenté au Directoire de Département, & je lui ai dit . . . . : » voilà des faits gra-
» ves que je vous prie de prendre en conſidération,
» c'eſt au Préſident d'un Diſtrict qu'ils ſont adreſ-
» ſés : cette place honorable ne peut qu'accroître
» la gravité de l'injure. Vous ordonnerez, ſans
» doute, l'information des faits de cabale dont la
» ſection des Capucins vous a offert la preuve. Je
» vous conjure d'ordonner en même temps qu'il
» ſera informé de ceux-ci : s'ils ſont vrais, je dois
» être puni, parce qu'aucun Citoyen, quel qu'il
» ſoit, & dans quelque rang qu'il ſoit placé, ne
» doit être à couvert de la Loi. Je viens moi-même
» vous demander ma punition, elle importe au
» bonheur public, parce qu'il importe à la tran-
» quillité d'un Citoyen, que celui qui ſe joue des
» Loix, & qui cherche à troubler l'harmonie de
» la ſociété en ſoit retranché comme un perturba-
» teur dangéreux. Mais la même raiſon ſollicite
» auſſi l'information des faits de cabale que l'on
» a reproché à quelques Citoyens des ſections des
» Carmes & du Collége, parce qu'enfin il faut
» que les ennemis du peuple ſoient connus, &
» qu'il ſache diſtinguer d'une manière bien poſiti-
» ve ceux qui ſont vraiment dignes de ſa con-
» fiance «.

Eh bien ! mes amis, que pouvais-je faire de mieux ! Rapprochez maintenant ce contraſte qui

vous paraîtra frappant. Deux parties s'accusent réciproquement de cabale, & spécifient des faits dont ils prétendent également que la preuve est facile; mais l'un se refuse à la vérification de ces faits, tandis que lautre au contraire la sollicite avec ardeur. Que conclure delà ? Le public est juste, & c'est à lui de prononcer.

Je ne m'en suis pas cependant tenu là. Les Commissaires de la section du Collége avaient écrit que j'avais été vu par Messieurs Laurendeau & Clément, monté sur une chaise *& pérorant pour faire adopter mon ouvrage.* C'est-à-dire, que ces deux témoins ne m'avaient pas seulement vu monté sur la chaise, mais qu'ils avaient encore entendu que je pérorais pour faire adopter mon projet de dénomination, colporté d'abord sur la place publique, & qui avait ensuite été transcrit dans le Procès-verbal. Cela est clair : c'est le seul sens dans lequel la phrase puisse être entendue.

J'ai d'abord fait cette réponse au Département ; » si j'ai rédigé une dénomination; si j'ai fait un » discours oratoire pour la faire adopter ; si j'en ai » donné lecture dans mon District ; si je l'ai fait » inscrire & copier dans le Procès-verbal, sans » doute je suis coupable, & je me soumets à toute » la rigueur des Loix. Mais si, au contraire, sur la » déclaration du Sieur Alexandre, chargé du re» censement, & les représentations de quelques » Citoyens, ainsi que sur les débats auxquels elles » ont donné lieu ; je me suis contenté de présenter » à l'Assemblée les différentes motions, & de les » réduire à une proposition simple, afin de re» cueillir les voix, & cela verbalement & sans lire » aucun écrit ; si j'ai ensuite dicté le Procès-verbal » du mémoire, & si j'en ai donné lecture sans y

» ajouter aucun discours oratoire, je n'aurai fait
» alors que ce qu'exigeait ma qualité de Président,
» & quoique je serais monté sur une chaise pour
» être mieux entendu, il n'en restera pas moins
» pour avéré que je ne suis ni un cabaleur, ni un
» ambitieux, ni un orateur séditieux & incendiai-
» re, & que ceux qui m'ont traité de la sorte
» doivent subir la peine que méritent les calom-
» niateurs «.

J'ai écrit ensuite à Monsieur Clément dont je connais toute l'honnêteté, & voilà sa réponse qui s'accorde parfaitement avec mon récit.

Nossioux, 9 Septembre 1790,

Député avec Monsieur Laurendeau par Messieurs les Commissaires des différentes sections de la Ville pour nous transporter par devers celle des Capucins; en entrant dans l'église où vous teniez vos séances, je vous vis monté sur une chaise, d'où vous descendites aussi-tôt que vous nous eûtes apperçu, vous y parliez à la vérité, mais que disiez-vous, je n'en sai rien, & comme vous vous tûtes, lorsque vous nous vites entrer, il me fut impossible de rien distinguer : voilà, Monsieur, ce dont j'ai eu connaissance, & ce que je certifie véritable.

Je suis, &c. Signé, CLEMENT, *Officier de la Garde Nationale.*

Il n'est donc pas vrai, Monsieur Laurendeau, que vous m'avez vu pérorant pour faire adopter mon ouvrage, & vous avez donc mal à propos invoqué le témoignage de Monsieur Clément qui dément formellement votre assertion mensongère.

Eh! quel intérêt avais-je dans cette dénonciation, autre que celui de réclamer l'exécution des

Loix que les partiſans de votre beau-frère avaient ſi indignement violées !

» Vous étiez, m'avez-vous dit (*a*), perſonnel-
» lement intéreſſé à la choſe, vous n'auriez pas du
» vous mettre autant en évidence; *mais il eſt un*
» *période où l'ambitieux ne peut plus celer le feu*
» *qui le dévore*«.

Selon vous, j'ambitionnais donc bien fortement la place de Procureur de la Commune ! Il paraît que vous étiez mal inſtruit ou que vous aviez envie de faire une belle phraſe aux dépens de la vérité. Vous ignorez donc, que, dès le jour même de l'oppoſition du Diſtrict des Capucins, je fis propoſer à Monſieur Genet l'ainé de renoncer l'un & l'autre à cette place, pour le bien de la paix ! Vous ignorez donc que je n'ai ceſſé de le faire ſolliciter, par tous ſes amis, d'accepter cette propoſition, afin que le choix put tomber ſur un ſujet qui ferait peut-être agréable aux deux partis à la fois ! Ces faits ne ſont point équivoques, il en exiſte un millier de preuves. Eh bien ! je vous le demande maintenant : quel eſt l'ambitieux, ou de celui qui, dès le même jour où la conteſtation s'eſt élevée, a fait propoſer à ſon concurrent de renoncer à leurs prétentions reſpectives, pour rétablir le calme, ou de celui qui aime mieux voir brûler juſqu'à la fin le flambeau de la diſcorde que de faire, pour l'éteindre, un ſacrifice qui devait ſi peu lui coûter ?

Maintenant, Monſieur Laurandeau, récapitulons un peu, & faiſons notre compte.

1°. Vous avez écrit que j'etais un *orateur am-*

(*a*) Second mémoire préſenté au Directoire de Département par les Commiſſaires de la ſection du Collége.

bitieux & vous avez dit que j'étais un *démagogue*, un *incendiaire*, un *vil dénonciateur qui ne desirait autre chose que de faire couper la gorge à tous les Citoyens*.

Je me donnerai bien garde de vous faire la réponse que fit autre fois, en pareille circonstance, un orateur qui valait mieux que vous & moi, je ne dirai pas comme lui, *miserum me! cum hâc me labe confero!* non, je sais faire de vos talens le cas qu'ils méritent, & je regrette sincèrement que vous ne les employiez pas plus utilement pour le bien de votre patrie; je gémis que des événemens *connus* nous aient privé de vous avoir pour Représentant à l'Assemblée Nationale, car je suis persuadé que vous y auriez été l'un des plus chauds patriotes; mais n'y a-t-il donc pour vous que cette affligeante alternative, ou législateur, ou détracteur des Loix? Fallait-il que vous travaillassiez vous-même à la Constitution, ou que vous en fussiez le plus mortel ennemi ainsi que de tous ceux qui la chérissent, & qui ne sont à vos yeux que des *incendiaires!*

Je suis donc un incendiaire? parce que j'ai exhorté le peuple à se soumettre aux Loix, & que je lui en ai le premier donné l'exemple.

Je suis donc un orateur séditieux? parce que je lui ai présenté la Constitution sous des traits propres à la lui faire aimer, tandis que vous la décriez chaque jour, & que vous assurez à qui veut l'entendre qu'une contre-révolution est aussi nécessaire qu'inévitable.

Je suis donc une tête exaltée? parce que je préconise une révolution qui nous tire des fers du plus honteux esclavage, & qui rend à l'homme, au peuple sur-tout, des Drois qu'il n'aurait jamais du

ſe laiſſer ravir, & dont il ne connaît pas encore tout le prix... ! Permettez que je me mette un moment en parallele avec vous : nous perdons l'un & l'autre notre état, que nous étions également intéreſſés à conſerver. Mais j'en fais le ſacrifice au bonheur de mes compatriotes. Et vous .... mais il y a long-temps qu'un Poëte a dit :

Dat veniam corvis, vexat cenſura columbas.

2°. Vous avez repandu dans l'Aſſemblée Electorale que j'avais écrit contre vous des lettres infames. Vous avez fait tous vos efforts pour me noircir dans l'eſprit des Electeurs. Vous m'avez dénoncé comme calomniateur au Tribunal de l'opinion publique. Je viens de me juſtifier. Moi, je vous dénonce à mon tour comme coupable de la plus affreuſe calomnie & des injures les plus graves, avec cette différence que vous n'aviez nullement beſoin de m'accuſer fauſſement pour vous juſtifier, & qu'il m'importe à moi de prouver que vous êtes coupable pour rendre ma juſtification plus éclatante.

Le défaut d'intérêt & la clandeſtinité ſont les deux vices qui font mépriſer un dénonciateur ; mais je ne puis mériter aucuns de ces reproches, ma réputation attaquée & flétrie, la loyauté & la publicité de mon attaque : tout doit également m'en garantir. Je n'attend pour la former que l'organiſation du nouvel Ordre Judiciaire, & ce mémoire n'en eſt que le prélude. En ennemi généreux, je vous préviens, afin que vous ayez le temps de vous préparer à la défenſe. Taillez vos plumes, empliſſez votre encrier, faites marché avec votre Imprimeur, & ſouvenez-vous ſur-tout que je vous livre un combat *à mort*, & que je n'abandonne la priſe qu'après que l'un de nous, déchiré par le fouet de

la cenſure, ſera ſuccombé ſous la maſſue de l'opinion publique & jetté à la voirie du mépris.

A la vérité, ſi j'avais l'honneur d'être Monſieur Laurendeau, j'aurais l'ambition de livrer un autre combat que celui-ci, & loin d'accepter le cartel & de ramaſſer le gantelet, je dirais à mon adverſaire ce que diſait autre fois Ariſtipe à Eſchine le philoſophe, avec lequel il s'étoit brouillé : *juſqu'à quand ſerons-nous ſi ſots de nous hair l'un l'autre.* Oui jaurais la vanité de ne pas lui céder en généroſité, & perſuadé que la différence des opinions ne doit pas armer les Citoyens les uns contre les autres, je m'empreſſerais de reconnaître publiquement mes torts & j'emploirais mes talens à quelque choſe de plus utile pour ma patrie ; je chercherais par exemple, en éclairant mes Concitoyens ſur leur devoir, ſur leurs intérêts & ſur leurs droits, à préparer les travaux d'une ſeconde Légiſlature & a faire connaître à ceux qui ſeront nommés pour la former. Les reformes qu'ils ont à faire & les écueils qu'ils ont à éviter ; je dirais à mon ennemi, j'ai été trompé ſur votre compte, oublions tout & ſoyons amis comme par le paſſé ; quand à moi : voilà qu'elle ſeroit ma vanité : que l'on juge d'après cela ſi mes bras s'ouvriraient bientôt pour embraſſer un ennemi qui me tiendrait un pareil langage.

BÉRA, *Avocat, Electeur & Membre de la Société des Amis de la Conſtitution de Poitiers.*

A CHATELLERAUD,

Chez P. J. B. GUIMBERT, Imprimeur de la Municipalité & du Diſtrict. 1790.